



HALTE A LA SUSPICION GENERALISEE ENVERS NOS COLLEGUES AGENTS DES ROUTES ET DU PARC



Depuis quelques mois, la collectivité s'est engagée dans ce que l'on appelle un renforcement de la démarche de probité et d'un dispositif de « lanceur d'alerte »

Des notes fusent pour nos collègues des routes, du Parc technique.

Pour nos collègues, c'est l'écœurement total !

Nos collègues se sentent traqués, stigmatisés ayant comme sentiment d'être considérés comme des suspects permanents.

La probité ne doit pas devenir une politique de suspicion.

Le syndicat FOCD31 dénonce vivement :

- La stigmatisation à outrance de ces agents qui sont ainsi montrés du doigt
- Le climat de défiance instauré par la hiérarchie
- L'incitation à la dénonciation de ses propres collègues



Avec cette interprétation très orientée de la probité, beaucoup d'agents estiment qu'ils ne pourront plus rendre de petits services de bon sens qui existaient parfois dans le cadre de leur activité (ex : laisser le matériel et camions garés dans une cour de ferme....)

Par crainte d'être mis en cause, certains préféreront désormais refuser :

- Evacuer des terres issues du curage de fossés, d'éboulements vers une cour de ferme ou un terrain privé, même lorsque cela pouvait répondre à un besoin local
- De déposer des cailloux inutilisables pour dépanner un chemin rural ou un accès privé
- Toute intervention qui pourrait être interprétée, à tort ou à raison, comme un avantage.

Le syndicat FOCD31 s'insurge à nouveau sur la méthode employée et ces pratiques délétères qui cassent les collectifs de travail, collectifs de travail déjà éprouvés par la baisse drastique des effectifs, la vente à la pièce du matériel professionnel et une inquiétude forte sur l'avenir de leurs missions.

Le syndicat FO CD31 exprime son soutien à tous les collègues qui s'estiment accusés à tort de pratiques irrégulières.

Le syndicat FO CD31 demande que la relation de confiance soit reconstruite, la présomption de leur bonne foi respectée !

Enfin, **le syndicat FO CD 31** rappelle la pénibilité de ces métiers au service de l'intérêt général – toujours pas reconnue – la carrière gelée des collègues agents de maîtrise jamais nommés – et le niveau de leur salaire pas à la hauteur de leur engagement professionnel et des risques encourus

En attendant, des conseils de disciplines tombent et nos collègues des Routes ayant des préconisations médicales vont s'entendre dire prochainement :
« Vos préconisations médicales ne sont plus absorbables ».

**Du 3 au 10
décembre
2026**
je vote
FO